



# SCHEMA DE VOIRIE FORESTIERE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE TARASCON

Premier Comite de pilotage



Ornolac – Ussat les Bains, le 7 novembre 2017



# Ordre du jour

- **Qu'est ce qu'un schéma de desserte ?**
- **Le territoire**
- **L'enjeu forestier**
- **L'intérêt technique**
- **L'intérêt financier**
- **Méthodologie**
- **Echéancier**



# Qu'est ce qu'un schéma de desserte ?

## Etat de lieux :

- routier : inventaire des routes existantes et leurs états
- forestier : connaissance des ressources forestières mobilisables
- environnemental : inventaire des enjeux environnementaux

## Objectif :

Assimiler les enjeux forestiers, inventorier les contraintes diverses, ainsi que les infrastructures routière existantes, pour définir des options de flux forestiers sur les massifs en accord avec les communes et propriétaires forestiers concernés.

## Finalité :

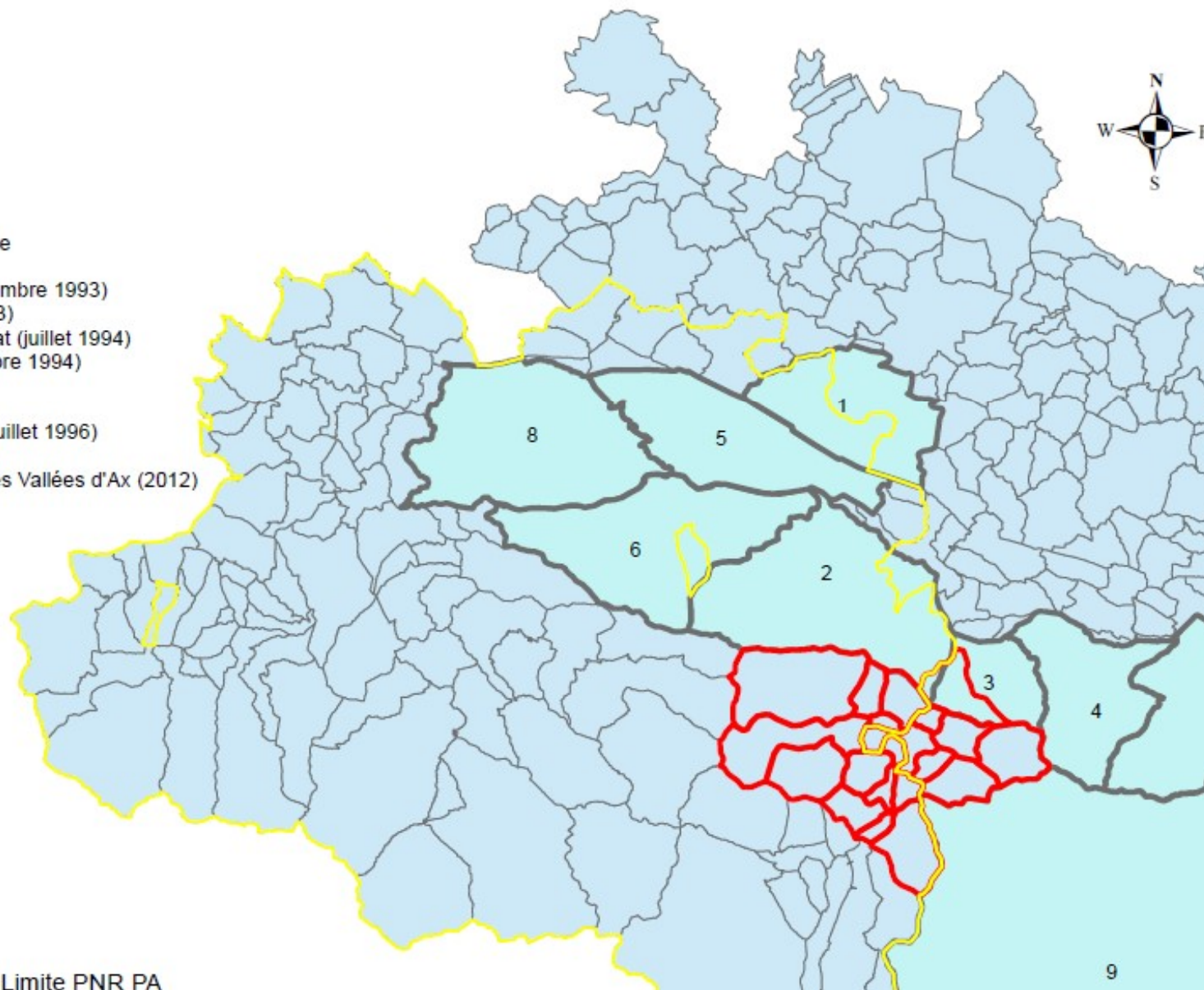
- Valorisation des massifs forestiers par une meilleure desserte.
- Protection des voiries non concernées par le schéma.
- Concentration des circulations forestières et des investissements bénéficiant d'aides publiques sur les voiries (publiques et privées) concernées par le schéma.



# Qu'est ce qu'un schéma de desserte ?

## Périmètres des schémas de desserte

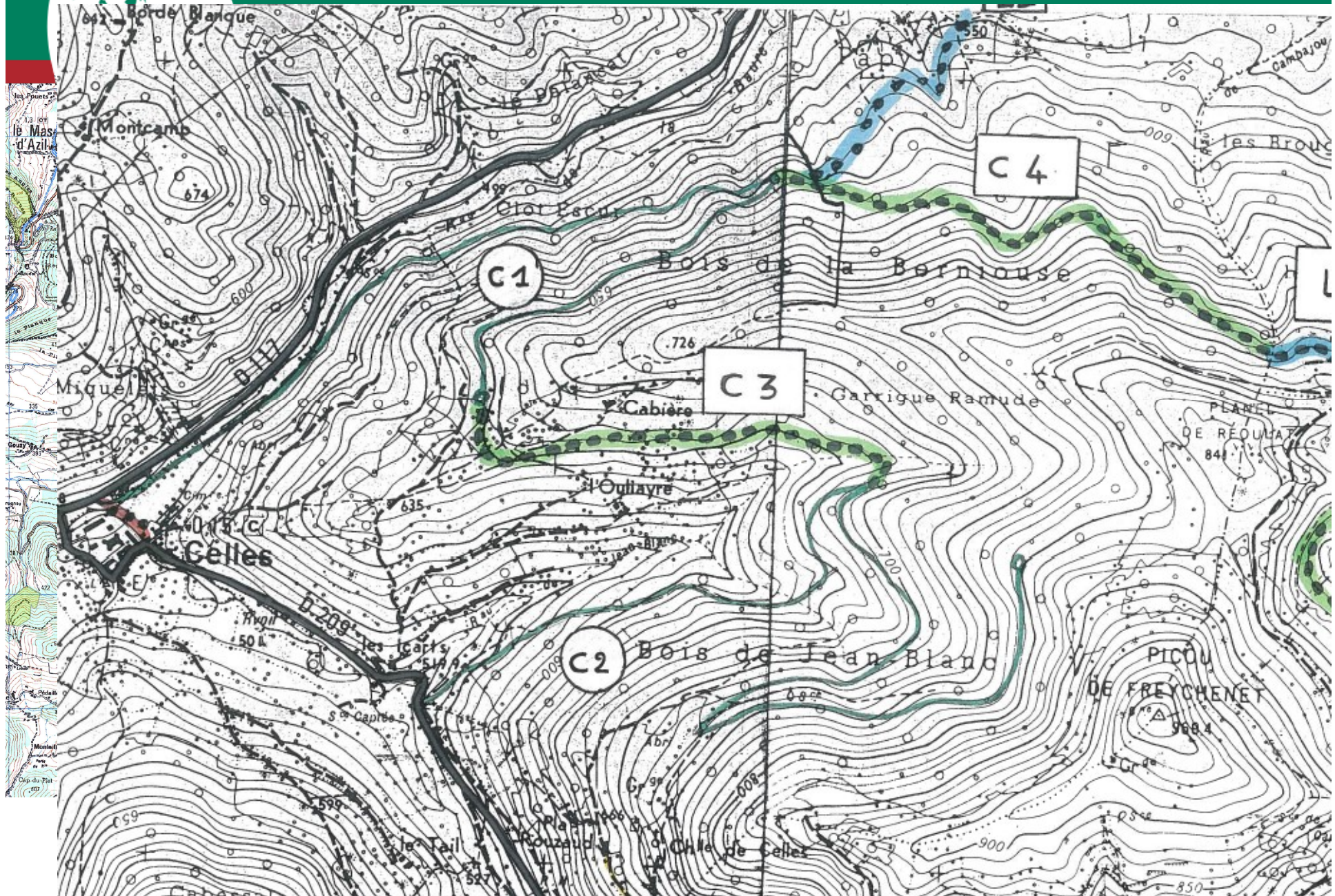
- 1 : Massif de Varihless Ouest (septembre 1993)
- 2 : Massif de l'Arget (décembre 1993)
- 3 : Massif du Versant Nord du fourcat (juillet 1994)
- 4 : Massif des Monts d'Olmes (octobre 1994)
- 5 : Massif de Mondely (avril 1995)
- 6 : Massif du Séronais (juillet 1995)
- 7 : Massif de Bélesta - Montségur (juillet 1996)
- 8 : Massif de Camarade (mai 1997)
- 9 : Communauté des Communes des Vallées d'Ax (2012)



 Limite PNR PA



# Qu'est ce qu'un schéma de desserte ?







# Le territoire

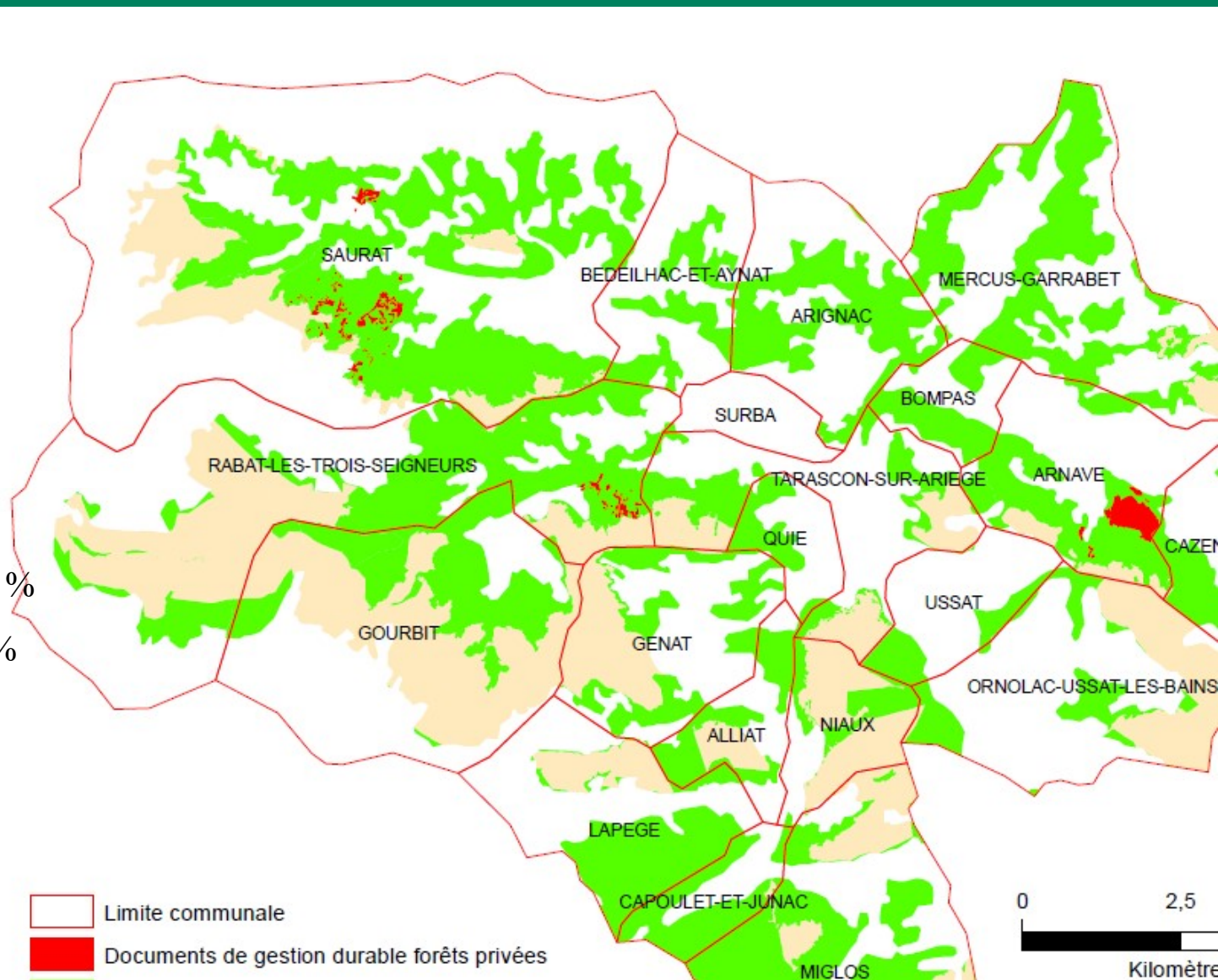
Le taux de boisement est de 48 %

La surface forestière de 11 000 ha (*ce chiffre n'inclut pas les espaces en mutations*).

Forêts privées : 68 %

Forêts communales : 18 %

Forêts domaniales : 14 %





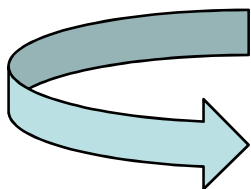
# L'enjeu forestier

La forêt privée : 7 272 ha

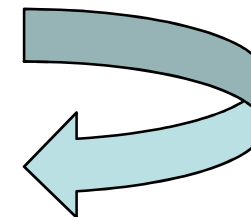
- 68 % des espaces boisés.
- Petite taille et morcelées,
- Forêt sous document de gestion durable : 73 ha. (1 PSG et 6 CBPS)
- absence d'équipements de desserte.

La forêt soumise au régime forestier :

- 3 525 ha (*hors estive*)
- 56 % de forêt communale.
- 44 % de forêt domaniale
- sous équipés en terme desserte



- augmentation des frais d'exploitation
- favorise des prélèvements supérieurs à 50 %



**Peuplements disposent d'un potentiel d'amélioration**

# L'intérêt technique



Intégration des  
autres usages et des  
enjeux écologiques

Identification des  
dessertes utilisables

Sortie des bois  
clairement définie

**Desserte  
bien  
structurée**

- Renforcement des routes publiques, chemins ruraux et création ou renforcement de voies forestières publiques et/ou privées.
- Résorption de point noir
- Accessibilité aux massifs forestiers
- Mise en gestion
- Baisse des coûts d'exploitation forestière, une valorisation des bois récoltés.
- Une augmentation de la valeur patrimoniale de la propriété forestière.





# L'intérêt financier

**La mise en place d'un schéma de desserte permet un financement à hauteur de 70 % des routes et pistes forestières (Etat + FEADER) dans le cadre d'un Appel à projet du Conseil régional sous condition.**

## Objectif :

- Inciter à la réalisation d'investissements
  - Développer l'accessibilité du massif.
- Conserver et améliorer le patrimoine forestier.

## Les types d'aides :

Aide au désenclavement du massif :

- Intervention sur Route Communale
- Maitrise d'ouvrage : collectivité
- Aide : 70 % plafonné à 30 000 €
- Ex. résorption de point noir

Aide à la desserte interne :

- Création ou renforcement de route forestière
- Création de piste forestière
- Maitrise d'ouvrage : Publique et/ou privée
- aide : 70 %
- Ex. Mise au gabarit d'une route forestière



# Méthodologie

## 1. Identification des massifs forestiers :

objectif : distinction de sous massifs forestiers qui va induire une définition de la logique de flux de bois sur l'ensemble du massif.

- Etat des lieux des massifs en collaboration avec :
  - Mairies et communauté de communes
  - DDT, ONF et CRPF pour les enjeux forestiers
  - CD09 pour les infrastructures routières.
  - Ecologiques : ANA,...
  - Sociaux : FDCA, autres usages



**Distinction de sous massifs forestiers**



# Méthodologie

## 2. Approche analytique par sous massif :

**objectif :** Assimiler les enjeux forestiers, sociaux, écologiques, inventorier les contraintes diverses, ainsi que les infrastructures routière existantes, pour définir des options de flux forestiers sur les massifs en accord avec les communes et les propriétaires forestiers concernés.

- Situation géographique
- Etat patrimonial / Peuplement forestiers
- Mode d'exploitation actuel
- Inventaire des voiries
- Option de sortie technique envisageable



- Rencontre avec les intervenants de la filière bois : exploitant forestiers, gestionnaires, institutions forestières.
- Relevé de terrain
- Rencontre avec les propriétaires forestiers





# Méthodologie

## 3. Proposition d'aménagement :

objectif : Proposition concrète d'amélioration, de création de route et piste forestière.

- État des carences en desserte forestière
- Amélioration sur le réseau public
- Choix d'une option de desserte pour chaque unité forestière
- Chiffrage du coût des interventions

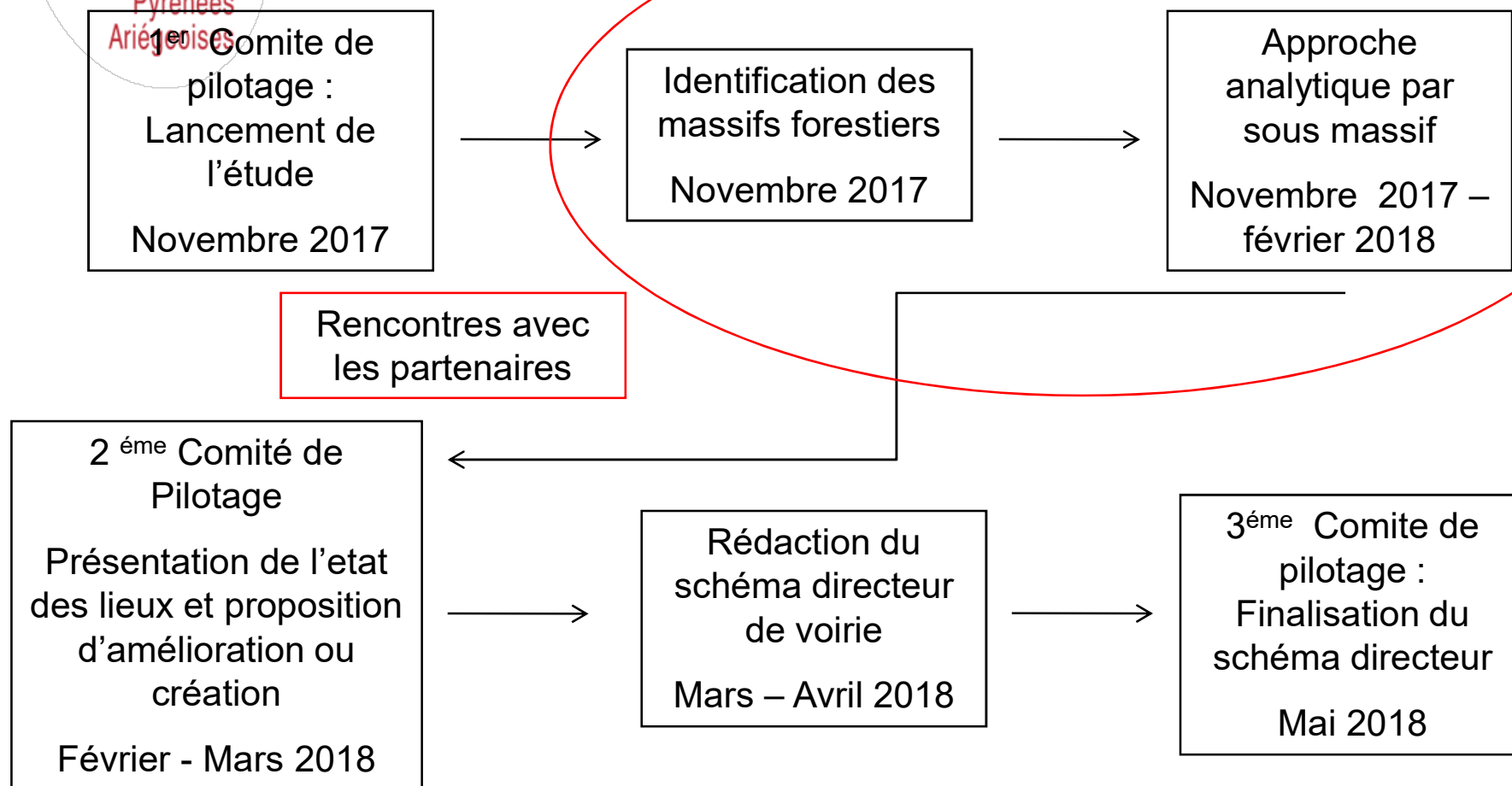
## 4. Rédaction du schéma directeur de voirie :

objectif : document de planification non opposable

- Etat des lieux de l'existant : voirie existante, point noir, forêt à desservir....
- Projet de création ou de mise au gabarit de routes forestières, de mise à niveau de routes départementales et/ou communales.
- Chiffrage des projets identifiés et leurs classements par ordre de priorité de réalisation



# CALENDRIER PREVISIONNEL





# MERCI POUR VOTRE ATTENTION

CONTACT

**Nicolas BEZ**  
Chargé de projet de dessertes forestières

[n.bez@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:n.bez@parc-pyrenees-ariegeoises.fr)  
**05.61.02.71.69**

